

Pour des entreprises propres

Pour aider les entreprises à identifier et à maîtriser les impacts de leurs activités sur l'environnement, les chambres de commerce et d'industrie ont mis en place des cellules de conseillers. Ils proposent un pré-diagnostic environnement confidentiel gratuit. De quoi intéresser plus d'une firme !



Élodie Beiner, accompagnée par monsieur Boyer, lors de la visite sur le site de l'imprimerie Boudard.

→ Déchets, pollution, nuisances, toxicité. Des mots qui font peur. Des mots qui rebutent. Des mots qui alertent. Mais des maux qu'il faut désormais identifier, contrôler, gérer pour les rendre compatibles avec les exigences de l'entreprise, mais aussi avec celles de l'environnement. Une dynamique qui fait son chemin, par l'intermédiaire du conseiller environnement des chambres de commerce et d'industrie. Nous en avons suivi un.

Élodie Beiner, conseiller environnement au département développement des entreprises de la CCIP-Val-de-Marne (chambre de commerce et d'industrie de Paris), bloc-notes en mains, parcourt les différents ateliers de l'entreprise afin de réaliser un premier état des lieux. « Suite à ma visite, je fais le point sur l'ensemble des réglementations environnementales applicables à l'entreprise, en hiérarchisant les priorités », explique-t-elle. « Mon objectif, poursuit-elle, est de sensibiliser l'entreprise à l'intégration de l'environnement dans sa stratégie. » S'adressant à toutes les PME ou PMI, ce prédiagnostic environnement, gratuit et confidentiel, dure deux jours, dont un sur le site. Il permet déjà d'évaluer les impacts de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (eau, air, déchets, bruit, stockage de matières dangereuses), d'identifier des obligations réglementaires, de définir un plan d'actions et de rechercher des financements pour conduire les actions prioritaires.

« Un rapport d'intervention clôture cette première prise de contact », commente Élodie Beiner. Concernant plus précisément les déchets, le conseiller environnement CCI intervient égale-



« Nous avons installé, partout où c'était nécessaire, des bacs de rétention afin de retenir les déversements accidentels », explique M. Boyer.

ment : « Nous proposons en effet un prédiagnostic gratuit et confidentiel, qui permet d'évaluer la situation sur la réglementation relative aux déchets produits par l'entreprise, et de déterminer des solutions pour leur gestion. Mon objectif est toujours de sensibiliser le dirigeant à l'amélioration de l'élimination des déchets de types DIB, Dd ou DTQD ». En mettant à la disposition des entreprises toute une batterie de propositions pour optimiser leur élimination et par conséquent, participer à la sauvegarde de l'environnement, les conseillers espèrent aussi accompagner l'entreprise dans sa démarche de régularisation et dans le montage de son dossier de Déclaration d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la loi de 1976.

- DIB : Déchets Industriels Banals
- Dd : Déchets Dangereux
- DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

→ C'est la démarche menée par l'imprimerie Boudard, installée à Cachan (Val-de-Marne) et qui, en 2004, a obtenu la marque Imprim'Vert*. Cette imprimerie traditionnelle, familiale, créée par la grand-mère du directeur actuel, monsieur Boyer, s'est souciée de gérer au mieux ses déchets. Et c'est là qu'Élodie Beiner entre en jeu. Grâce à un dialogue constant et à l'écoute des préoccupations du chef d'entreprise, le conseiller environnement a dressé un bilan des installations.

La production industrielle des imprimés génère en effet des déchets dangereux : fixateurs et révélateurs de plaques et de films, solvants de nettoyage, chiffons d'essuyage, boîtes d'encre vides, cartouches d'encre et toners, divers liquides et pâteux, sans oublier le stockage des matières dangereuses. Face à cet arsenal

nocif, des solutions existent. « Le local où sont stockés les produits dangereux est fermé à clef et, explique monsieur Boyer, des bacs de rétention équipés d'étagères en plastique résistant aux acides ont été installés. » Dans la grande salle claire où tournent des rotatives, diverses poubelles sont installées pour permettre un premier tri : bacs à chiffons usagés ou non, bacs à papier blanc, bacs à papier couleur, bacs à plastique, bac à eau de mouillage. Il est nécessaire de rappeler que tout déchet issu d'entreprise ou d'usine ne doit pas être mélangé aux déchets ménagers. Et puis, ajoute Monsieur Boyer, « nous essayons d'abandonner les produits étiquetés toxiques au profit de produits moins dangereux, évidemment dans la limite des possibilités techniques actuellement disponibles. Les encres classées dangereuses ont par exemple été remplacées par un pigment végétal à base de colza ou de soja. On améliore également la sécurité de nos salariés, on réduit les impacts sur le milieu naturel. Cela rentre dans la démarche ! » Enfin, le local qui entrepose les produits usagers se situe dans un garage attenant. Ils y sont soigneusement rangés et seront emportés dans un camion spécial, doté d'une autorisation préfectorale. Un bordereau de suivi des déchets industriels permet aussi de contrôler toute la filière de suivi d'élimination. □

Armelle Gouérou
Photos Éric Mangeat

* Imprim'Vert : est une marque reconnue au niveau national, déjà mise en œuvre dans de nombreux départements et régions (Cantal, Franche-Comté, Centre, Ile-de-France...). Elle distingue les entreprises des métiers graphiques ayant fourni des efforts pour améliorer l'environnement. Les Agences de l'eau font partie des partenaires de cette initiative.



Devenir Conseiller environnement

→ Après le bac, Élodie Beiner a préparé une maîtrise de géographie, option aménagement du territoire (toute la problématique liée à l'environnement : étude des sols, reliefs, climat, nappes phréatiques, impact de l'homme sur son milieu). Puis un Dess Pollution et nuisances et un Master Éco-Conseils à l'université de Strasbourg.

“ Mon objectif est de sensibiliser l'entreprise à l'intégration de l'environnement dans sa stratégie ”

→ LES DÉFIS DU CONSEILLER ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets, rejets dans l'air ou dans l'eau, nuisances sonores... dans un contexte réglementaire en constante évolution, les enjeux sont importants. Les conseillers environnement répondent présents à ce défi. Ils sont là aussi pour aider les entreprises individuellement à rechercher des financements pour leurs projets environnementaux (études, investissements, recherche de solution technique). C'est pourquoi l'Agence de l'eau Seine-Normandie a participé techniquement et financièrement à la mise en place de ce nouveau métier de conseiller en environnement. Contactez-les ! Sites internet : www.environnement.ccip.fr